

Comptes annuels

1 Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2008

En millions de francs

		2008	2007	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	01	-698,8	6 446,8	-7 145,6
Résultat des placements en monnaies étrangères	02	-4 375,2	1 338,2	-5 713,4
Résultat des placements en francs	03	550,8	427,1	+123,7
Autres résultats	04	23,2	26,3	-3,1
Résultat brut		-4 500,0	8 238,4	-12 738,6
Charges afférentes aux billets de banque		-33,6	-34,3	+0,7
Charges de personnel	05, 06	-107,9	-110,7	+2,8
Autres charges d'exploitation	07	-53,8	-65,8	+12,0
Amortissements sur les immobilisations corporelles	17	-33,7	-32,0	-1,7
Résultat de l'exercice		-4 729,1	7 995,5	-12 724,6
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-1 006,9	-751,0	-255,9
Bénéfice annuel distribuable		-5 736,0	7 244,5	-12 980,5
Prélèvement sur la réserve (+) / attribution à la réserve (-) pour distributions futures		+8 237,5	-4 743,0	+12 980,5
Bénéfice à distribuer – Montant total		2 501,5	2 501,5	-
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 14 mars 2008)		2 500,0	2 500,0	-

2 Bilan au 31 décembre 2008

En millions de francs

		31.12.2008	31.12.2007	Variation	
Actif	Voir annexe, chiffre				
	Or	08	27 521,2	30 531,8	-3 010,6
	Créances résultant d'opérations sur or	09	3 340,4	4 243,7	-903,3
	Placements de devises	10, 30	47 428,8	50 586,3	-3 157,5
	Position de réserve au FMI	11	724,7	406,0	+318,7
	Moyens de paiement internationaux	28	244,5	281,7	-37,2
	Crédits d'aide monétaire	12, 28	326,3	273,1	+53,2
	Créances en dollars des Etats-Unis				
	résultant de pensions de titres		11 670,9	4 517,4	+7 153,5
	Avoirs résultant de swaps devises contre francs	13	50 421,4	-	+50 421,4
	Créances en francs résultant de pensions de titres	27	50 320,6	31 025,4	+19 295,2
	Créances sur les correspondants en Suisse		11,1	11,0	+0,1
	Titres en francs	14	3 596,7	4 130,7	-534,0
	Prêt au fonds de stabilisation	15, 29	15 248,0	-	+15 248,0
	Billets de banque en stock	16	136,5	126,9	+9,6
Immobilisations corporelles	17	382,8	344,8	+38,0	
Participations	18, 29	148,0	136,8	+11,2	
Autres actifs	19, 31	2 800,6	311,3	+2 489,3	
Total		214 322,6	126 926,9	+87 395,7	

		31.12.2008	31.12.2007	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	20	49 160,8	44 258,6	+4 902,2
Comptes de virement des banques en Suisse		37 186,2	8 672,9	+28 513,3
Engagements envers la Confédération	21	8 803,7	1 077,0	+7 726,7
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		3 799,8	644,1	+3 155,7
Autres engagements à vue	22	1 383,8	169,1	+1 214,7
Engagements en francs résultant de pensions de titres		–	615,0	–615,0
Propres titres de créance		24 424,9	–	+24 424,9
Autres engagements à terme		29 414,5	4 608,0	+24 806,5
Engagements en monnaies étrangères	23	420,1	1 127,6	–707,5
Autres passifs	24, 31	1 279,8	72,5	+1 207,3
Provision pour exploitation	25	6,2	8,6	–2,4
Provision pour réserves monétaires		40 275,3	39 524,3	+751,0
Capital-actions	26	25,0	25,0	–
Réserve pour distributions futures ¹		22 871,7	18 128,7	+4 743,0
Résultat de l'exercice ²		–4 729,1	7 995,5	–12 724,6
Total		214 322,6	126 926,9	+87 395,7

1 Avant la décision de l'Assemblée générale sur la répartition du bénéfice.

2 Avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

3 Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires
Fonds propres au 1^{er} janvier 2007	25,0	38 635,7
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		888,6
Attribution à la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Résultat de l'exercice		
Fonds propres au 31 décembre 2007 (avant affectation du bénéfice)	25,0	39 524,3
Fonds propres au 1^{er} janvier 2008	25,0	39 524,3
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		751,0
Attribution à la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Résultat de l'exercice		
Fonds propres au 31 décembre 2008 (avant affectation du bénéfice)	25,0	40 275,3
Proposition d'affectation du bénéfice		
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 006,9
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures		
Versement d'un dividende aux actionnaires		
Distribution à la Confédération et aux cantons		
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	41 282,2

Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
16 473,4	5 045,3	60 179,5
	-888,6	
1 655,2	-1 655,2	
	-1,5	-1,5
	-2 500,0	-2 500,0
	7 995,5	7 995,5
18 128,7	7 995,5	65 673,5
18 128,7	7 995,5	65 673,5
	-751,0	
4 743,0	-4 743,0	
	-1,5	-1,5
	-2 500,0	-2 500,0
	-4 729,1	-4 729,1
22 871,7	-4 729,1	58 442,9
	-1 006,9	
-8 237,5	8 237,5	
	-1,5	-1,5
	-2 500,0	-2 500,0
14 634,2	-	55 941,4

4 Annexe au 31 décembre 2008

4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la loi sur la Banque nationale (LBN) et du code des obligations (CO).

Modifications apportées d'une année à l'autre

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale a émis à l'automne 2008 ses propres titres de créance. En outre, elle a conclu des swaps de change avec des établissements financiers et des banques centrales pour approvisionner en francs la zone européenne. Ces mesures ont entraîné la création de nouveaux postes du bilan.

En octobre 2008, pour financer la reprise d'actifs illiquides d'UBS, la BNS a octroyé au fonds de stabilisation un prêt libellé en dollars des Etats-Unis, en livres sterling et en euros. Ce prêt est présenté dans un poste séparé.

Les principes comptables et d'évaluation appliqués aux autres postes sont restés inchangés sur le fond par rapport à l'exercice précédent.

Jusqu'à présent, le bouclage individuel était établi selon la Swiss GAAP FER. Du fait de la création de la société à but spécial, la Banque nationale est désormais tenue de dresser des comptes annuels consolidés (voir pages 166 à 178).

Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2008, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Transactions avec des parties liées

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel. Les transactions avec des membres de la direction ou du Conseil de banque sont effectuées aux conditions du marché.

Evaluation

L'or et les instruments financiers négociables sont portés au bilan à leur valeur de marché ou à la juste valeur (*fair value*). La juste valeur correspond au montant auquel une dette peut être réglée ou un bien échangé entre des partenaires compétents et indépendants. S'il existe un marché plus efficace en termes de prix et plus liquide, la juste valeur découle du prix donné par ce marché. En cas d'absence d'un tel marché, la juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits courants en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
	Francs	Francs	En %
1 dollar des Etats-Unis (USD)	1,0658	1,1277	-5,3
1 euro (EUR)	1,4895	1,6557	-10,2
1 livre sterling (GBP)	1,5595	2,2586	-31,0
100 couronnes danoises (DKK)	19,9600	22,2000	-10,1
1 dollar canadien (CAD)	0,8733	1,1445	-23,7
100 yens japonais (JPY)	1,1734	1,0109	+15,8
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,6384	1,7820	-7,9
1 kilogramme d'or	29 640,32	30 328,47	-2,3

Cours de conversion

Bilan et compte de résultat

Les avoirs en or sont constitués de lingots et de pièces. L'or est stocké à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent ainsi que les bénéfices tirés des ventes d'or sont saisis dans le résultat de l'or.

Or

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son encaisse-or à des établissements financiers suisses et étrangers de premier ordre. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or peuvent être conclus avec ou sans garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Créances résultant d'opérations sur or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) et d'avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres). Les titres, qui forment la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant de la réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres (*securities lending*) sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres du propre portefeuille sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste des placements de devises; ils sont mentionnés dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Les pensions de titres en monnaies étrangères, effectuées à des fins de placement, figurent également sous ce poste.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale. La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI; elle est maintenue sur un compte à vue dont le FMI peut disposer à tout moment. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant de la réévaluation des DTS sont comptabilisés dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les créances résultant de l'accord bilatéral d'échange (*two-way arrangement*) passé avec le FMI figurent au bilan dans les moyens de paiement internationaux. En concluant cet accord, la Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS contre devises jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS. Ces avoirs à vue, libellés en DTS, sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche de crédit, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied sur le plan international par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements. Des créances résultant de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, y compris FRPC intérimaire) figurent au bilan au 31 décembre 2008. Cette facilité, un fonds fiduciaire administré par le FMI, permet de financer l'octroi de crédits de longue durée, à des taux préférentiels, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération garantit les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC (y compris FRPC intérimaire). Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères. En outre, deux lignes de crédit sont ouvertes en faveur du FMI dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE) et des nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ces lignes de crédit, qui sont prévues pour des cas particuliers et ne bénéficient pas d'une garantie de la Confédération, n'ont pas été utilisées par le FMI et figurent par conséquent uniquement dans les engagements irrévocables.

Les opérations inscrites dans ce poste du bilan ont été menées en collaboration avec d'autres banques centrales. Les pensions de titres contre dollars des Etats-Unis sont entièrement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles ont été évaluées à leur valeur nominale à la fin de l'année et sont portées au bilan intérêts courus en sus.

**Créances en dollars
des Etats-Unis résultant
de pensions de titres**

Depuis la mi-octobre, la Banque nationale met à la disposition de la Banque centrale européenne (BCE), dans le cadre d'un accord de swap, des francs contre des euros à un cours fixé d'avance; la BCE peut ainsi à son tour utiliser des opérations de swaps pour fournir des francs à ses contreparties dans la zone euro. Le 17 novembre 2008, un tel accord a également été passé avec la Banque nationale de Pologne. De plus, la Banque nationale a mis des francs contre des euros directement à la disposition des banques suisses et étrangères. Les avoirs sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts courus ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Avoirs résultant de swaps

Par ses pensions de titres en francs, son principal instrument de mise en œuvre de la politique monétaire, la Banque nationale fournit des liquidités aux banques ou réduit les liquidités excédentaires. Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts – produits et charges – entrent dans le résultat des placements en francs.

**Positions en francs résultant
de pensions de titres**

Les correspondants en Suisse contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Il en résulte des créances à court terme, qui sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des placements en francs.

**Créances sur les
correspondants en Suisse**

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des placements en francs.

Titres en francs

Dans le cadre du train de mesures arrêté en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale octroie au fonds de stabilisation un prêt couvert. Celui-ci est réduit par des remboursements partiels. Sa durée totale peut être prolongée de huit à douze ans en deux étapes. Le prêt est porté au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus, après déduction d'éventuels correctifs de valeur. Un correctif de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant vraisemblablement recouvrable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net découlant de la réalisation d'éventuelles garanties. Les produits et les charges (produits des intérêts, effets de conversion) sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

**Prêt au fonds
de stabilisation**

Les garanties du prêt sont les placements du fonds de stabilisation. Ceux-ci comprennent pour une grande part des actifs adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis. En outre, le portefeuille contient d'autres instruments financiers des Etats-Unis, d'Europe et d'Asie, couverts par différents types de créances. Enfin, la Banque nationale dispose d'une option (warrant) lui permettant d'acheter 100 millions d'actions à leur valeur nominale (0,10 franc par action), qu'elle peut réaliser si le prêt n'est pas remboursé dans son intégralité.

Billets de banque en stock

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés sous ce poste à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition. Dès qu'un billet entre pour la première fois en circulation, son prix d'acquisition grève les charges afférentes aux billets de banque.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction et les autres immobilisations corporelles. Les logiciels y sont également inclus. Vu leur moindre importance, ils n'apparaissent pas séparément au bilan en tant que valeurs incorporelles, mais sont mentionnés dans l'annexe. L'entretien courant des bâtiments, des logiciels et des autres immobilisations corporelles grève les autres charges d'exploitation. Les investissements générateurs de plus-values pour les immeubles sont activés à partir de 100 000 francs. Pour les autres immobilisations corporelles, la limite d'activation se monte à 20 000 francs. Les acquisitions inférieures à ce montant sont directement comptabilisées sous «Autres charges d'exploitation». Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont tous effectués selon la méthode linéaire.

Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

L'actualité de la valeur des immobilisations corporelles est réexaminée régulièrement. En cas de diminution de valeur, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans les «Amortissements sur les immobilisations corporelles».

Les gains et les pertes découlant de la vente d'immobilisations corporelles sont saisis dans les autres résultats.

Les participations minoritaires de plus de 20% sont considérées comme des entreprises associées et évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Les autres participations minoritaires dans des sociétés sur lesquelles la Banque nationale ne peut exercer une influence notable et les participations majoritaires sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur justifiés économiquement. Le produit de ces participations entre dans les autres résultats.

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises, à des options sur devises, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Toutes ces opérations servent à gérer le positionnement sur le marché en matière d'actions, de taux d'intérêt et de monnaies (voir Risques découlant d'instruments financiers, pages 151ss).

Parmi les instruments financiers dérivés figurent également: les swaps passés avec la Réserve fédérale des Etats-Unis et portés au bilan dans les «Autres engagements à terme»; l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation dans StabFund (GP) AG; le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS; enfin, l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation en cas de changement de contrôle d'UBS.

Dans la mesure du possible, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des placements en monnaies étrangères. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. L'option d'achat GP, l'option de rachat et le warrant sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément de comptes de régularisation. Vu leur faible importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et sont précisés dans l'annexe.

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables, de la précédente série – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle primordial dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

Participations

Instruments financiers dérivés

Comptes de régularisation

Billets de banque en circulation

Comptes de virement des banques en Suisse

**Engagements envers
la Confédération**

La Banque nationale tient un compte à vue pour la Confédération. Les avoirs sur ce compte sont rémunérés au taux de l'argent au jour le jour. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut également constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des placements en francs.

**Comptes de virement de
banques et d'institutions
étrangères**

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

Autres engagements à vue

Les autres engagements à vue comprennent les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes du personnel, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque ainsi que les engagements résultant de chèques tirés sur la Banque et non encore encaissés. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des placements en francs.

Propres titres de créance

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale émet ses propres titres de créance (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions dépendent de ses besoins d'influer sur le marché monétaire. Les Bons émis pour la première fois en 2008 portent sur une durée d'un mois au maximum. Ils sont évalués à leur prix d'émission, disagio réparti sur la durée en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des placements en francs.

Autres engagements à terme

Ce poste du bilan comprend d'autres engagements à terme en francs, la plupart résultant de swaps conclus avec la Réserve fédérale des Etats-Unis. Leur évaluation se fait à la valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des placements en francs.

**Engagements en monnaies
étrangères**

Il s'agit d'engagements à vue et d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des placements en monnaies étrangères.

Provision pour exploitation

Conformément au principe de prudence, une provision est constituée pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. La provision pour exploitation comprend la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaboratrices et de collaborateurs qui, lors de réorganisations, ont été mis à la préretraite.

**Provision pour réserves
monétaires**

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit se fonder sur l'évolution de l'économie suisse. Cette provision, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif des variations des fonds propres. Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice.

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant, après la constitution de provisions suffisantes, revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le DFF et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. Le montant de cette réserve représente les bénéfices non encore distribués.

Les plans de prévoyance sont regroupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent, en fonction de l'âge, à 7% ou à 7,5% du salaire assuré, et celles de la Banque, à 14% ou à 15%. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure en tant qu'engagement.

Le droit conditionnel (warrant) sur 100 millions d'actions UBS au maximum (soit actuellement 3,41% du capital total d'UBS) n'est pas inscrit au bilan. Ce warrant sert de garantie secondaire contre les pertes et sera annulé lorsque le prêt de la BNS au fonds de stabilisation sera remboursé intégralement. A la clôture de l'exercice, le warrant compense la couverture insuffisante du prêt accordé au fonds de stabilisation.

Réserve pour distributions futures

Institutions de prévoyance

Opérations hors bilan

4.2 Commentaire du compte de résultat et du bilan

Résultat de l'or

Ventilation selon le genre En millions de francs	2008	2007	Variation
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché ¹	-711,4	6 433,3	-7 144,7
Produit des intérêts sur prêts d'or	12,6	13,5	-0,9
Total	-698,8	6 446,8	-7 145,6

Chiffre 01

1 Y compris les plus-values résultant de la vente d'or.

Résultat des placements en monnaies étrangères

1 Comprend le produit des intérêts (placements de devises) et les charges d'intérêts (engagements en monnaies étrangères) des pensions de titres contre dollars des Etats-Unis. Pour la BNS, les opérations n'influent pas, au total, sur le compte de résultat.

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2008	2007	Variation
Placements de devises ¹	-4 124,9	1 367,4	-5 492,3
Position de réserve au FMI	-36,6	-3,7	-32,9
Moyens de paiement internationaux	-6,2	1,0	-7,2
Crédits d'aide monétaire	-14,5	4,9	-19,4
Engagements en monnaies étrangères ¹	-357,5	-31,4	-326,1
Autres placements en monnaies étrangères	164,4	-	+164,4
Total	-4 375,2	1 338,2	-5 713,4

Ventilation selon le genre En millions de francs	2008	2007	Variation
Produit des intérêts	2 269,8	1 773,8	+496,0
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	1 163,4	239,9	+923,5
Charges d'intérêts	-359,2	-31,4	-327,8
Produit des dividendes	151,0	111,0	+40,0
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	-2 928,5	-21,6	-2 906,9
Gains/pertes de change	-4 664,9	-723,0	-3 941,9
Droits de garde et frais de gestion	-6,8	-10,6	+3,8
Total	-4 375,2	1 338,2	-5 713,4

Ventilation du résultat global selon la monnaie En millions de francs	2008	2007	Variation
Dollar des Etats-Unis	-168,0	-21,4	-146,6
Euro	-2 141,0	1 380,4	-3 521,4
Livre sterling	-1 630,2	11,2	-1 641,4
Couronne danoise	-109,9	51,9	-161,8
Dollar canadien	-337,2	152,7	-489,9
Yen japonais	75,3	-226,4	+301,7
DTS	-57,3	0,4	-57,7
Autres monnaies	-6,9	-10,5	+3,6
Total	-4 375,2	1 338,2	-5 713,4

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie En millions de francs	2008	2007	Variation
Dollar des Etats-Unis	-406,0	-1 074,1	+668,1
Euro	-2 596,5	609,9	-3 206,4
Livre sterling	-1 937,6	-269,0	-1 668,6
Couronne danoise	-117,3	35,1	-152,4
Dollar canadien	-290,7	91,4	-382,1
Yen japonais	773,6	-83,3	+856,9
DTS	-90,4	-33,1	-57,3
Autres monnaies	-0,1	0,0	-0,1
Total	-4 664,9	-723,0	-3 941,9

Résultat des placements en francs

Chiffre 03

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2008	2007	Variation
Titres en francs	195,3	-8,7	+204,0
Pensions de titres contre francs	574,7	469,5	+105,2
Propres titres de créance	-17,8	-	-17,8
Autres avoirs	0,1	0,1	+0,0
Engagements envers la Confédération	-193,0	-26,8	-166,2
Autres engagements à vue	-8,5	-6,9	-1,6
Total	550,8	427,1	+123,7

Ventilation selon le genre En millions de francs	2008	2007	Variation
Produit des intérêts	708,2	613,4	+94,8
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	82,4	-147,2	+229,6
Charges d'intérêts	-234,3	-36,1	-198,2
Droits de garde et de négoce	-5,4	-3,0	-2,4
Total	550,8	427,1	+123,7

Chiffre 04**Autres résultats**

En millions de francs	2008	2007	Variation
Produit des commissions	13,9	14,4	-0,5
Charges de commissions	-16,0	-14,0	-2,0
Produit des participations	21,3	18,4	+2,9
Produit des immeubles	4,5	4,2	+0,3
Autres produits	-0,6	3,3 ¹	-3,8
Total	23,2	26,3	-3,1

1 Comprend notamment le gain comptable issu de la vente de l'immeuble de l'ancienne succursale de Lugano.

Chiffre 05**Charges de personnel**

En millions de francs	2008	2007	Variation
Salaires, traitements et allocations	83,6	85,8	-2,2
Assurances sociales	18,1	17,7	+0,4
Autres charges afférentes au personnel ¹	6,2	7,2	-1,0
Total	107,9	110,7	-2,8

1 Y compris des coûts de réorganisations s'élevant à 0,9 million de francs en 2007 (voir chiffre 25, page 141).

Rétribution des membres du Conseil de banque¹

En milliers de francs	2008	2007	Variation
Hansueli Raggenbass, président ^{2, 3}	130,0	132,5	-2,5
Jean Studer, vice-président (à partir du 20.2.2008) ^{2, 3}	57,2	26,7	+30,5
Gerold Bühler (à partir du 1.5.2008) ²	26,7	-	+26,7
Ueli Forster (jusqu'au 30.4.2008) ²	13,3	40,0	-26,7
Rita Fuhrer (à partir du 1.5.2008)	26,7	-	+26,7
Konrad Hummler ⁵	47,5	45,0	+2,5
Armin Jans ⁴	47,5	47,5	-
Daniel Lampart (à partir du 1.5.2007) ⁵	47,5	29,2	+18,3
Franz Marty ⁴	47,5	47,5	-
Laura Sadis (à partir du 1.7.2007)	40,0	20,0	+20,0
Fritz Studer ⁴	47,5	47,5	-
Alexandre Swoboda ^{3, 5}	45,0	45,0	-
Ruth Lüthi, vice-présidente (jusqu'au 30.4.2007) ^{2, 3}	-	22,5	-22,5
Eveline Widmer-Schlumpf, vice-présidente (jusqu'au 31.12.2007) ^{2, 3}	-	53,3	-53,3
Serge Gaillard (jusqu'au 31.1.2007) ⁵	-	3,3	-3,3
Marina Masoni (jusqu'au 30.6.2007)	-	20,0	-20,0
Total	576,4	580,0	-3,6

1 Conformément au règlement relatif à la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 500 francs par jour de séance. Un montant de 2 500 francs par jour ou de 1 250 francs par demi-jour est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Membre du Comité de rémunération.

3 Membre du Comité de nomination.

4 Membre du Comité d'audit.

5 Membre du Comité des risques.

Rémunération des membres de la Direction générale¹

En milliers de francs	2008		Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite et AVS	Total	2007		Variation
	Traitement	Divers ²				Total ⁴		
3 membres de la Direction générale	2 444,0	84,2	2 528,2	514,9	3 043,1	3 365,0	-321,9	
dont Jean-Pierre Roth, président ³	814,7	28,9	843,6	221,0	1 064,6	845,0	+219,6	
dont Philipp M. Hildebrand	814,7	27,7	842,4	147,0	989,4	766,6	+222,8	
dont Thomas Jordan (à partir du 1.5.2007)	814,7	27,7	842,4	147,0	989,4	905,8	+83,6	
dont Niklaus Blattner (jusqu'au 30.4.2007)	-	-	-	-	-	847,6	-847,6	
3 membres suppléants de la Direction générale	1 100,2	57,8	1 158,0	326,2	1 484,2	1 409,4	+74,8	
Total	3 544,1	141,9	3 686,0	841,2	4 527,2	4 774,4	-247,2	

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, pages 103ss.

2 Indemnités forfaitaires de représentation et abonnement général.

3 Honoraires supplémentaires de 65 000 francs en tant que président du Conseil d'administration de la BRI.

4 Y compris rachat unique de parts non assurées de rente.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale ont droit à un intérêt préférentiel applicable jusqu'à un certain montant pour des avoirs sur un compte privé à la BNS et pour des prêts hypothécaires qui sont accordés par les institutions de prévoyance. Il n'a pas été versé d'autres indemnités au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres du Conseil de banque et de la Direction générale élargie, Ph. M. Hildebrand, vice-président de la Direction générale, et D. Moser, membre de la Direction générale élargie, détenaient respectivement cinq actions et une action de la BNS au 31 décembre 2008.

Chiffre 06

1 Les institutions de prévoyance en faveur du personnel ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.
2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Engagements de prévoyance¹

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance ²	31.12.2008	31.12.2007	Variation
En millions de francs			
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ²	64,3	140,8	-76,5
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

Charges de prévoyance	2008	2007	Variation
En millions de francs			
Cotisations de l'employeur	12,1	11,8	+0,3
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	12,1	11,8	+0,3

Chiffre 07**Autres charges d'exploitation**

	2008	2007	Variation
En millions de francs			
Locaux	8,2	10,3	-2,1
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	10,1	10,8	-0,7
Conseils et soutiens fournis par des tiers	11,4	14,8	-3,4
Frais administratifs	13,2	16,3	-3,1
Contributions à des coûts d'exploitation ¹	5,3	7,7	-2,4
Divers	5,4	5,9	-0,5
Total	53,8	65,8	-12,0

1 Principalement des contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

Chiffre 08**Or**

Ventilation selon le genre	31.12.2008		31.12.2007	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Lingots	889,5	26 364,2	915,1	27 753,0
Pièces d'or ¹	39,0	1 157,0	91,6	2 778,8
Total ²	928,5	27 521,2	1 006,7	30 531,8

1 Réduction due à la refonte en lingots des pièces n'ayant plus un format conforme au marché.

2 Y compris le montant des prêts d'or figurant au chiffre 09.

Créances résultant d'opérations sur or

Chiffre 09

	31.12.2008		31.12.2007	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	111,5	3 336,7	138,4	4 240,7
Créances en comptes métal	0,1	3,7	0,1	3,0
Total	111,6	3 340,4	138,5	4 243,7

¹ Par des titres pouvant être mis en pension d'une valeur de marché de 3 473 millions de francs (2007: 4 222,2 millions).

Placements de devises

Chiffre 10

Ventilation selon la catégorie de placements En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	286,9	628,2	-341,3
Dépôts à terme	1 169,5	926,5	+243,0
Reverse repos	365,8	1 117,8	-752,0
Papiers monétaires	458,8	712,9	-254,1
Obligations ¹	39 586,7	41 547,9	-1 961,2
Titres de participation	5 561,1	5 652,9	-91,8
Total	47 428,8	50 586,3	-3 157,5

¹ Dont 52 millions de francs (2007: 83,3 millions) de titres prêtés dans le cadre du *securities lending*.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Etats	33 827,2	33 672,7	+154,5
Institutions monétaires ¹	1 676,7	987,9	+688,8
Entreprises	11 924,9	15 925,7	-4 000,8
Total	47 428,8	50 586,3	-3 157,5

¹ BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie ¹ En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Dollar des Etats-Unis	13 853,9	15 608,6	-1 754,7
Euro	23 422,0	23 047,6	+374,4
Livre sterling	4 524,5	5 989,9	-1 465,4
Couronne danoise	0,2	1 276,1	-1 275,9
Dollar canadien	1 069,3	1 166,4	-97,1
Yen japonais	4 558,3	3 497,0	+1 061,3
Autres monnaies	0,4	0,7	-0,3
Total	47 428,8	50 586,3	-3 157,5

¹ Sans les dérivés sur devises. Une ventilation du bilan tenant compte des dérivés sur devises figure page 152.

Chiffre 11**Position de réserve au FMI**

En millions de francs	31.12.2008		31.12.2007		Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	5 666,4		6 162,9		-496,5
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	-4 941,6		-5 756,9		+815,3
Total	724,7		406,0		+318,7

1 3 458,5 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Chiffre 12**Crédits d'aide monétaire**

En millions de francs	31.12.2008		31.12.2007		Variation
Crédit FRPC	27,8		45,4		-17,6
Crédit FRPC intérimaire ¹	298,4		227,7		+70,7
Total	326,3		273,1		+53,1

1 Pour la part non utilisée, voir chiffre 28, page 143.

Chiffre 13**Avoirs résultant de swaps devises contre francs**

Ventilation selon la catégorie de contreparties En millions	31.12.2008		31.12.2007		Variation
	Euros	Francs	Francs		
Banques centrales	18 817,5	28 028,7	-		+28 028,7
Banques commerciales	14 986,0	22 321,6	-		+22 321,6
Intérêts courus	-	71,1	-		+71,1
Total	33 803,5	50 421,4	-		+50 421,4

Titres en francs

Chiffre 14

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Etats	1 636,3	2 016,1	-379,8
Entreprises	1 960,5	2 114,5	-154,0
Total	3 596,7	4 130,7	-534,0

Ventilation de la catégorie «Etats» En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Confédération	1 085,4	1 220,4	-135,0
Cantons et communes	365,0	608,6	-243,6
Etats étrangers	185,9	187,1	-1,2
Total	1 636,3	2 016,1	-379,8

Ventilation de la catégorie «Entreprises» En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	407,7	491,1	-83,4
Autres entreprises suisses ¹	51,4	68,4	-17,0
Entreprises étrangères ²	1 501,4	1 555,1	-53,7
Total	1 960,5	2 114,5	-154,0

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse.
2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Prêt au fonds de stabilisation

Chiffre 15

En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Créances à court terme	1,1	-	+1,1
Prêt en dollars des Etats-Unis ¹	12 828,4	-	+12 828,4
Prêt en euros ¹	918,2	-	+918,2
Prêt en livres sterling ¹	1 500,3	-	+1 500,3
Total	15 248,0	-	+15 248,0

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

Le financement du prêt a été assuré par un swap dollars des Etats-Unis contre francs et des opérations à terme pour les euros et les livres sterling. Il n'a pas influé sur les réserves monétaires de la Banque nationale.

Billets de banque en stock

En millions de francs		Billets de banque en stock
Etat au 1 ^{er} janvier 2007		125,0
Entrées		31,8
Sorties		-29,9
Etat au 31 décembre 2007		126,9
Etat au 1 ^{er} janvier 2008		126,9
Entrées		40,8
Sorties		-31,2
Etat au 31 décembre 2008 ¹		136,5

1 Dont 35 millions de francs d'acomptes.

Immobilisations corporelles

En millions de francs	Terrains et bâtiments ¹	Immobilisations en cours de construction	Logiciels	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2008	441,0	0,0	23,0	61,5	525,4
Entrées ³	57,2		10,5	4,0	71,7
Sorties			8,2	3,9	12,1
Reclassements	0,0	0,0	0,0	0,0	
Au 31 décembre 2008	498,2		25,3	61,6	585,1
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2008	128,8		10,5	41,3	180,6
Amortissements planifiés	18,9		7,7	7,2	33,7
Sorties			8,2	3,9	12,0
Reclassements			0,0	0,0	
Au 31 décembre 2008	147,7		9,9	44,7	202,3
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2008	312,2	0,0	12,5	20,1	344,8
Au 31 décembre 2008	350,5		15,4	16,9	382,8

1 Valeur d'assurance incendie: 407,2 millions de francs (2007: 358,2 millions).

2 Valeur d'assurance incendie: 54,5 millions de francs; ce montant ne peut être comparé à celui de 2007, à savoir 83,3 millions, du fait de la conclusion d'une nouvelle police d'assurance.

3 Dans «Terrains et bâtiments», y compris l'achat de l'immeuble sis à Seefeldstrasse 8/Seehofstrasse 15, Zurich.

Participations

Chiffre 18

En millions de francs	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2007	38,7	90,2	0,6	129,6
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	7,2	-	-	7,2
Valeur comptable au 31 décembre 2007	46,0	90,2	0,6	136,8
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2008	46,0	90,2	0,6	136,8
Investissements ³	-	-	0,8	0,8
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	11,0	-	-0,6	10,4
Valeur comptable au 31 décembre 2008	57,0	90,2	0,8	148,0

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.
 2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.
 3 Participations au StabFund (GP) AG et à LiPro (LP) AG à hauteur de leur capital-actions de 0,1 million de francs chacune. StabFund (GP) AG a reçu de la BNS, à titre d'avance, la prime versée par UBS pour l'option d'achat. Cette garantie contre les pertes était entièrement utilisée à la fin de l'année.

Autres actifs

Chiffre 19

En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Pièces ¹	112,3	144,3	-32,0
Espèces en monnaies étrangères	1,0	1,0	+0,0
Autres créances	11,5	12,1	-0,6
Comptes de régularisation (actifs)	4,5	3,3	+1,2
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,0	0,8	-0,8
Valeurs de remplacement positives ²	2 671,2	149,8	+2 521,4
Total	2 800,6	311,3	+2 489,3

1 Pièces courantes que la BNS a acquises de Swissmint en vue de les mettre en circulation.
 2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 146).

Chiffre 20**Billets de banque en circulation**

Ventilation selon l'émission	31.12.2008	31.12.2007	Variation
En millions de francs			
8 ^e émission	47 731,6	42 751,5	+4 980,1
6 ^e émission ¹	1 429,2	1 507,1	-77,9
Total	49 160,8	44 258,6	+4 902,2

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020.

Chiffre 21**Engagements envers la Confédération**

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
En millions de francs			
Engagements à vue	1 484,7	74,9	+1 409,8
Engagements à terme	7 319,0	1 002,1	+6 316,9
Total	8 803,7	1 077,0	+7 726,7

Chiffre 22

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la BNS. Au 31 décembre 2008, les engagements en comptes courants envers ces institutions de prévoyance s'élevaient à 43,7 millions de francs (2007: 15,5 millions).

2 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Autres engagements à vue

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
En millions de francs			
Comptes de virement du secteur non bancaire	1 186,8	11,4	+1 175,4
Comptes de dépôts ¹	196,9	157,7	+39,2
Engagements découlant de chèques bancaires ²	0,1	0,1	+0,0
Total	1 383,8	169,1	+1 214,7

Chiffre 23**Engagements en monnaies étrangères**

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
En millions de francs			
Engagements à vue	1,7	3,2	-1,5
Engagements résultant de pensions de titres ¹	365,7	1 117,7	-752,0
Autres engagements en monnaies étrangères	52,6	6,6	+46,0
Total	420,1	1 127,6	-707,5

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Autres passifs

Chiffre 24

En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Autres engagements	8,1	6,3	+1,8
Comptes de régularisation (passifs)	8,4	6,6	+1,8
Valeurs de remplacement négatives ¹	1 263,2	59,6	+1 203,6
Total	1 279,8	72,5	+1 207,3

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 146).

Provision pour exploitation

Chiffre 25

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2007	10,2	0,9	11,1
Constitution	0,8	0,2	1,0
Affectation	-3,5	-	-3,5
Dissolution	0,0	-	0,0
Valeur comptable au 31 décembre 2007	7,6	1,0	8,6
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2008	7,6	1,0	8,6
Constitution	-	-	-
Affectation	-2,4	-	-2,4
Dissolution	-0,1	-	-0,1
Valeur comptable au 31 décembre 2008	5,2	1,0	6,2

Capital-actions

Chiffre 26

Action

	2008	2007
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
Symbole/ISIN ¹	SNBN/CH0001319265	
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	1025	1400
Capitalisation boursière, en francs	102 500 000	140 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1425	1520
Cours le plus bas de l'année, en francs	941	1260
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	20	26

1 L'action de la BNS est cotée au segment principal de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionariat

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2 188 actionnaires particuliers	34 029	38,4¹
dont 1 882 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 273 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 11 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions ²		
dont 22 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions ²		
79 actionnaires de droit public	54 520	61,6
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	14 473	
dont 29 autres collectivités et établissements de droit public possédant	1 066	
Total: 2 267 actionnaires inscrits au registre et possédant³	88 549⁴	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	11 451	
Total des actions	100 000	

1 15,8% étaient en mains de personnes morales et 22,6% en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 23,6%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2008, le nombre d'actionnaires a augmenté de 8, et celui des actions inscrites au registre, de 2 622.

4 Dont 4 974 actions en mains étrangères.

Actionnaires importants

	31.12.2008		31.12.2007	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Theo Siegert, Düsseldorf	4 850	4,80%	-	-
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

4.3 Commentaire des opérations hors bilan

Facilité pour resserrements de liquidités

Chiffre 27

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les banques peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial (taux au jour le jour, majoré de 200 points de base). Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Limites de crédit ¹	34 486,5	33 696,5	+790
Montant utilisé	0,0	0,0	-
Montant non utilisé	34 486,5	33 696,5	+790

1 Augmentation due au relèvement des limites.

Engagements irrévocables

Chiffre 28

Il s'agit de lignes de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international dans le cadre de la coopération internationale. Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés ci-après.

Part non utilisée des lignes de crédit en faveur du FMI En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Moyens de paiement internationaux (two-way arrangement)	411,4	433,2	-21,8
FRPC intérimaire	112,1	217,8	-105,7
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)	2 523,1	2 744,2	-221,1
Total	3 046,6	3 395,1	-348,5

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (two-way arrangement) ¹ En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Ligne de crédit ²	655,3	712,8	-57,5
Montant utilisé	244,0	279,6	-35,6
Montant non utilisé	411,4	433,2	-21,8

1 Engagement de la Banque nationale – sans garantie de la Confédération – d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 124).
2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur la FRPC intérimaire ¹ En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Ligne de crédit ²	409,6	445,5	-35,9
Montant utilisé	297,5	227,7	+69,8
Montant non utilisé	112,1	217,8	-105,7

1 Ligne de crédit de 250 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 12, page 136), avec garantie de la Confédération, sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹ En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Lignes de crédit ²	2 523,1	2 744,2	-221,1
Montant utilisé	-	-	
Montant non utilisé	2 523,1	2 744,2	-221,1

1 Lignes de crédit de 1 540 millions de DTS au total (dont 1 020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.1).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Chiffre 29

Autres engagements hors bilan

En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	105,8	115,1	-9,3
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	9,4	10,0	-0,6
Ligne de prêt au fonds de stabilisation ²	42 279,9	-	+42 279,9
Déclaration de postposition en faveur du fonds de stabilisation et de StabFund (GP) AG ³	106,6	-	+106,6
Total	42 501,7	125,0	+42 376,7

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Lors de l'annonce du train de mesures à la mi-octobre 2008, cette ligne s'élevait au maximum à 54 milliards de dollars des Etats-Unis. De ce montant, 14,3 milliards de dollars ont été transférés en décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, une part de 39,7 milliards de dollars, ou de 42,3 milliards de francs, n'était pas encore utilisée. La réduction de la ligne de prêt à environ 35 milliards de dollars a fait l'objet d'un communiqué le 10 février 2009. Aussi la ligne non encore utilisée est-elle actuellement de 21 milliards de dollars.

3 En raison de la perte au bilan du fonds de stabilisation, la Banque nationale a établi une déclaration de postposition en faveur de ce fonds et de StabFund (GP) AG à hauteur de 100 millions de dollars, ou de 106,6 millions de francs.

Prêt et lignes de prêt au fonds de stabilisation

	En milliards de dollars des Etats-Unis			En milliards de francs		
	BNS: 90%	UBS: 10%	Total	BNS: 90%	UBS: 10%	Total
Tranches initiales¹						
1 ^{re} tranche	14,3 ²	1,6	16,4	15,3	1,7	17,5
2 ^e tranche	39,7	4,4	43,6	42,3	4,6	46,9
Total	54,0	6,0	60,0	57,6	6,3	64,4
Tranches révisées³						
1 ^{re} tranche	14,3 ²	1,6	16,4	15,3	1,7	17,5
2 ^e tranche	20,8	2,3	22,7	22,3	2,4	24,3
Total	35,1	4,0	39,1	37,6	4,1	41,8

1 Ligne maximale annoncée le 16 octobre 2008; à cette date, la valeur du portefeuille s'élevait à 57,2 milliards de dollars des Etats-Unis.

2 La première tranche a été transférée lors de la reprise des

actifs le 16 décembre 2008. Les intérêts versés par UBS jusqu'au 16 décembre et la réduction du prix de reprise des actifs ont été pris en compte et, partant, ont diminué le montant du prêt.

3 Nouveaux montants convenus en février 2009 (voir «Evénements postérieurs à la date du bilan», page 111).

Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 30

En millions de francs	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	388,3	365,7	22,6	–
Placements de devises en euros	301,5	–	155,5	–
Placements de devises en livres sterling	–	–	1 119,5	1 117,7
Titres en francs	161,7	–	657,6	615,0
Total ¹	851,4	365,7	1 955,1	1 732,7

1 Garanties fournies pour des pensions de titres et des futures.

Instruments financiers¹

En millions de francs	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur des contrats	Valeur de remplacement		Valeur des contrats	Valeur de remplacement	
		positive	négative		positive	négative
Instruments de taux d'intérêt	17 467,6	43,7	26,1	21 749,7	41,1	38,5
Pensions de titres contre francs ²	8 349,0	-	-	15 802,0	-	-
Pensions de titres contre dollars des Etats-Unis ²	2 142,3	23,5	-	-	-	-
Contrats à terme ¹	10,3	0,0	0,1	1 122,5	4,2	2,8
Swaps de taux d'intérêt	385,1	19,8	25,9	2 251,8	36,5	34,9
<i>Futures</i>	6 580,9	0,3	0,1	2 573,4	0,5	0,8
Devises	83 654,0	2 627,0	1 236,5	2 905,7	108,3	21,0
Contrats à terme ¹	83 218,0	2 627,0	1 231,2	2 885,7	108,3	20,9
Options	436,0	-	5,3	19,9	-	0,1
Métaux précieux	-	-	-	31,7	0,0	0,0
Contrats à terme ³	-	-	-	31,7	0,0	0,0
Titres de participation/indices	226,2	0,5	0,0	353,7	0,3	0,1
Contrats à terme ¹	2,3	0,1	0,0	3,1	0,1	0,0
<i>Futures</i>	223,9	0,5	0,0	350,6	0,3	0,1
Options découlant du fonds de stabilisation	15 258,9	-	-	0,6	-	-
Warrant ⁴	10,0	-	-	-	-	-
Option d'achat GP ⁵	0,7	-	0,6	-	-	-
Option de rachat ⁶	15 248,2	-	-	-	-	-
Total⁷	116 606,7	2 671,2	1 263,2	25 040,8	149,8	59,6

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur l'année suivante et les contrats à terme passés en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

2 Exclusivement des pensions de titres à exécuter l'année suivante.

3 Résultant de ventes au comptant avec valeur l'année suivante.

4 Le warrant donne le droit d'acheter, si le prêt n'est pas intégralement remboursé, 100 millions d'actions UBS d'une valeur nominale de 0,10 franc chacune.

5 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, partant, deux parts de SNB StabFund SCPC.

6 La Banque nationale a le droit, si un changement intervient dans le contrôle

d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation. La valeur du contrat correspond au montant du prêt versé au 31 décembre 2008, majoré du capital-actions des deux sociétés associées, StabFund (GP) AG et LiPro (LP) AG.

7 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la Confédération, sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs	31.12.2008	31.12.2007	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	262,3	521,7	-259,4

4.4 Système de contrôle interne

Généralités

Le système de contrôle interne (SCI) englobe l'ensemble des structures et processus qui non seulement contribuent à l'accomplissement des tâches légales selon l'art. 5 LBN et à la réalisation des objectifs en découlant, mais aussi garantissent un déroulement conforme des activités de l'entreprise.

La structure et l'organisation de la Banque nationale sont fixées dans la loi et dans des règlements (voir page 102, Gouvernement d'entreprise, Références).

La planification stratégique est axée sur le mandat légal de la Banque nationale et les tâches qui en résultent. Elle est approuvée par la Direction générale.

Dans le cadre d'un processus annuel, les modifications de l'environnement et leurs répercussions sur le fonctionnement et la réglementation de la BNS sont systématiquement analysées. Les processus de planification et d'établissement des budgets, qui suivent cette analyse, servent à la conduite de l'entreprise et associent étroitement stratégie, planification et budget. Ils débouchent sur la planification en matière de projets et de personnel et sur les budgets afférents aux coûts d'exploitation et aux investissements. Les résultats de ces planifications sont soumis à l'approbation de la Direction générale élargie. Quant au budget global, il est approuvé par le Conseil de banque.

La Direction générale élargie édicte les directives internes, la Charte et le Code de conduite. Elle statue également sur les affaires de portée interdépartementale touchant à l'organisation. Le Collège des suppléants dirige et surveille les opérations courantes.

Les départements et les unités d'organisation définissent leurs structures et leurs processus de travail de façon à pouvoir accomplir leurs tâches avec efficacité et atteindre les objectifs fixés. Ils surveillent la réalisation des objectifs et la gestion des risques opérationnels au moyen de processus de gestion et de contrôle appropriés.

But

Environnement de contrôle

Activités de contrôle

Information et communication

Les départements et les unités d'organisation veillent à ce que chaque niveau hiérarchique soit informé de manière adéquate et en temps utile. A cette fin, des canaux de communication sont définis. Ceux-ci s'appuient généralement sur des outils informatiques.

Les textes légaux et réglementaires afférents à la BNS sont disponibles sur Intranet et, ainsi, accessibles en tout temps à tous les collaborateurs.

Surveillance

Les directions des départements assurent la mise en œuvre appropriée du SCI et s'informent régulièrement de son fonctionnement dans les unités d'organisation qui leur sont subordonnées.

Le Comité d'audit du Conseil de banque appuie ce dernier dans ses tâches de surveillance en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers et de respect des lois et du cadre réglementaire. Il évalue l'adéquation et l'efficacité du SCI et surveille l'activité de l'organe externe de révision et de la Révision interne.

La Révision interne audite les opérations de la BNS. Elle est placée sous l'autorité du président du Conseil de banque. A intervalles réguliers, elle rend compte au Comité d'audit du Conseil de banque des résultats de ses contrôles en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers, de SCI et de *compliance*.

Système de contrôle interne au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO

Définition

La BNS dispose – outre des mesures d'ordre général prévues par le SCI – d'un large éventail de mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt les erreurs en matière de *reporting* financier (tenue de la comptabilité et clôture des comptes, établissement des états financiers et des rapports y relatifs). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes et l'établissement des états financiers. La Comptabilité centrale chapeaute ce volet du SCI.

Les composantes de ce SCI sont documentées selon un modèle uniforme. Tous les contrôles-clés y sont définis. Les personnes responsables de tels contrôles dans les diverses unités d'organisation de la BNS confirment par écrit que les mesures, telles qu'elles sont définies dans cette documentation, sont efficaces et opérationnelles. Elles sont tenues de motiver les lacunes et divergences constatées. La Comptabilité centrale se sert de cette documentation comme d'un instrument de contrôle lors de la clôture des comptes.

Dans le cadre de ses contrôles ordinaires, la Révision interne tient compte de cette documentation du SCI. Elle vérifie par sondages si les contrôles prévus ont été effectués. Les confirmations émanant des personnes chargées d'effectuer des contrôles et les remarques de la Révision interne sont communiquées chaque année à la Direction générale élargie et au Comité d'audit du Conseil de banque; elles servent de base notamment à l'organe externe de révision pour la confirmation à donner au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

4.5 Gestion des risques

Généralités

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques financiers, à savoir les risques de marché, de crédit, de liquidité et de pays. Elle encourt également des risques opérationnels.

Risques encourus par la Banque nationale

Gestion et contrôle des risques au sens de l'art. 663b, ch. 12, CO

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale. Dans l'exercice de cette fonction, il est compétent pour apprécier la gestion des risques et approuver les processus qu'elle implique. Deux comités du Conseil de banque sont chargés de la préparation des affaires dans ce domaine: le Comité des risques surveille la gestion des risques financiers, et le Comité d'audit, la gestion des risques opérationnels. Le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 29 février 2008, le rapport annuel sur les risques financiers. Lors de la séance du 27 juin 2008, il a été informé, par le président du Comité d'audit, de la situation et de l'évolution du SCI ainsi que de la gestion des risques opérationnels et de la situation dans ce domaine. En outre, le Conseil de banque et les Comités d'audit et des risques ont examiné de manière approfondie, à leurs séances d'octobre et de décembre (Conseil de banque), mais aussi de novembre (Comités d'audit et des risques), les mesures étatiques en vue de renforcer le système financier suisse et les risques supplémentaires qui en découlent pour la Banque nationale. De plus amples informations concernant le Conseil de banque et ses comités figurent au chapitre 3 du Rapport annuel (voir page 102).

Surveillance

La Direction générale approuve les directives stratégiques afférentes au placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre des risques financiers.

Stratégie en matière de risques

La Direction générale élargie assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels. Elle définit la politique et l'organisation en matière de risques et réexamine ces deux éléments chaque année. Elle fixe en outre la marge de risques qui peut être tolérée et les mesures stratégiques en vue de saisir, gérer et contrôler les risques.

La Direction générale réexamine la stratégie de placement chaque année. La mise en œuvre de cette stratégie incombe au 3^e département.

Organisation en matière de risques financiers

Les risques financiers sont sous la surveillance constante de l'UO Gestion des risques. La Direction générale reçoit trimestriellement des informations sur les activités de placement et le contrôle des risques. Les rapports détaillés sur les risques sont examinés par le Comité des risques du Conseil de banque. De plus amples informations sur les processus en matière de placements et de contrôle des risques sur les placements financiers figurent au chapitre 5.2 du Compte rendu d'activité.

Le Comité des risques opérationnels, qui est formé du Collège des suppléants, est chargé de la gestion et du contrôle des risques opérationnels. Il prépare les directives stratégiques ainsi que les rapports à l'intention de la Direction générale élargie et est chargé de la mise en œuvre de ces directives à l'échelle de la Banque.

Dans l'élaboration de la stratégie et la mise en œuvre des mesures en matière de risques opérationnels, la Direction générale élargie et le Comité des risques opérationnels bénéficient de l'appui du Comité technique pour les risques opérationnels, comité qui est constitué des chefs de diverses unités d'organisation. Le rapport annuel détaillé sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit du Conseil de banque pour délibération.

Les directions des départements veillent, au sein de leurs unités d'organisation, à la mise en œuvre et au respect des directives afférentes aux risques opérationnels. En principe, les unités d'organisation évaluent et gèrent elles-mêmes leurs risques dans le domaine de l'exploitation.

Le Service juridique surveille l'environnement réglementaire et juridique de la Banque nationale. Il examine, à l'intention de la Direction générale ou de la Direction générale élargie, la conformité des opérations avec les dispositions légales qui régissent l'institut d'émission. Il coordonne les fonctions de *compliance* et joue le rôle d'organe interne compétent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Dans le cadre de cette fonction, il soutient et conseille les responsables des unités d'organisation et la Direction. Le Service juridique est représenté au sein du Comité technique pour les risques opérationnels.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'organisation de la gestion des risques.

Organisation de la gestion des risques

	Surveillance	Stratégie	Mise en œuvre	
Risques financiers	Comité des risques du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale	Direction du 3 ^e département	UO Gestion des risques
Risques opérationnels	Comité d'audit du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale élargie	Collège des suppléants	Chefs des unités d'organisation Comité technique pour les risques opérationnels

Risques découlant d'instruments financiers

Le placement des actifs obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement mais ne doit pas, en vertu du mandat légal de la BNS, interférer avec la conduite de la politique monétaire, qui reste la tâche prioritaire. Dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement, la Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers. Les risques qu'elle encourt sur ses placements jouent un rôle dominant dans son profil de risques. En outre, les catégories et le volume des actifs de la BNS ont augmenté, en 2008, du fait de la crise financière. Les actifs illiquides que le fonds de stabilisation a repris d'UBS impliquent des risques importants (au sujet des risques encourus sur ces actifs, voir page 164). Les créances – en francs et en dollars des Etats-Unis – résultant de pensions de titres se sont fortement accrues, mais n'engendrent quasiment aucun risque. Quant aux swaps conclus euros contre francs pour fournir des liquidités supplémentaires en francs, ils ne font courir que de faibles risques, qui sont bien couverts.

La Banque nationale gère et limite ses risques en recourant à des processus en matière de placements et de contrôle des risques, processus qui sont sous la surveillance du Conseil de banque et, plus particulièrement, de son Comité des risques. La Direction générale adopte des directives stratégiques dont l'application est contrôlée quotidiennement. La Direction générale et le Comité des risques du Conseil de banque sont informés, par des rapports trimestriels, sur les placements effectués et les risques qui en découlent. Le processus de contrôle des risques fait l'objet d'une description détaillée dans le Compte rendu d'activité (voir chapitre 5.2, page 66).

Les principaux risques sur les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant du prix de l'or, des cours de change, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés principalement en recourant à la diversification des placements.

La Banque nationale détient la majeure partie de ses réserves monétaires – or et placements de devises – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Aucun risque de change n'est couvert. Le recours à des opérations à terme sur devises et à des options sur devises sert donc non pas à se prémunir contre des risques de change vis-à-vis du franc, mais à se positionner stratégiquement et tactiquement dans les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Etant donné leur forte propension à fluctuer, le prix de l'or et les cours de change constituent les principales sources de risques.

Les risques de taux d'intérêt sur les placements de la BNS sont moins importants que ceux qui découlent du prix de l'or et des cours de change. L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment par le recours à des instruments financiers dérivés, tels les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur

**Risques financiers encourus
par la Banque nationale**

**Processus de contrôle des
risques**

Risques de marché

**Risques découlant
du prix de l'or et des
cours de change,...**

... des taux d'intérêt...

le résultat, on calcule la *price value of one basis point* (PVBP), qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive indique une perte. La duration, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Plus les durées résiduelles des placements sont longues, plus la durée moyenne d'immobilisation des capitaux augmente; plus les coupons sont élevés, plus la duration est basse. Plus la durée moyenne d'immobilisation des capitaux est longue, plus les pertes de cours sont substantielles en cas de hausse des taux d'intérêt.

Bilan selon la monnaie

En millions de francs	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Autres monnaies	Total
Or		27 521				27 521
Créances résultant d'opérations sur or		3 308	32			3 340
Placements de devises			13 854	23 422	10 153	47 429
Position de réserve au FMI					725	725
Moyens de paiement internationaux					245	245
Crédits d'aide monétaire					326	326
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres			11 671			11 671
Avoirs découlant de swaps de change				50 421		50 421
Créances en francs résultant de pensions de titres	50 321					50 321
Titres en francs	3 597					3 597
Prêt au fonds de stabilisation	1		12 829	918	1 500	15 248
Autres actifs	850		2 595	1	33	3 479
Total des actifs selon bilan	54 768	30 829	40 981	74 763	12 982	214 323
Total des passifs selon bilan	-212 665		-455	-1 202	-0	-214 323
Dérivés sur devises (net) ¹	80 689		-26 577	-51 266	-1 497	1 348
Exposition nette au 31 décembre 2008	-77 209	30 829	13 949	22 295	11 485	1 348
Exposition nette au 31 décembre 2007	-85 283	34 733	14 142	23 048	13 446	86

¹ Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises. Les positions en dérivés libellées en dollars des Etats-Unis et en euros reflètent principalement les swaps dollars contre francs conclus avec la Réserve fédérale des Etats-Unis ainsi que les swaps euros contre francs passés avec des banques centrales européennes et des banques commerciales.

Placements porteurs d'intérêts

Etat au 31 décembre	2008			2007 ³		
	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs
Prêts d'or		3 340			4 241	
Placements en francs ²	4,9	3 597	2	5,0	4 131	2
Placements en dollars des Etats-Unis	4,2	12 303	5	4,1	14 188	6
Placements en euros	4,0	21 448	9	3,9	21 266	8
Placements dans d'autres monnaies	4,0	8 117	3	4,3	9 479	4

1 Variation de la valeur de marché pour un déplacement d'un point de base de la courbe des taux d'intérêt.
2 Sans les pensions de titres.
3 Base de calcul modifiée par rapport à celle qui avait été utilisée dans le Rapport annuel de 2007.

... et des cours des actions

Risque global de marché

Risques de défaillance:
risques de crédit découlant
d'instruments financiers
ordinaires

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant opérés de manière à refléter la composition de larges indices.

Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de directives et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide des méthodes et des critères usuels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des scénarios de crise (*stress tests*) sont effectués régulièrement. Dans ces calculs, on tient compte de la durée des placements de la Banque nationale, ceux-ci étant généralement à long terme.

Les risques de crédit sont dus au fait que des contreparties ou des émetteurs de titres pourraient ne pas remplir leurs engagements. La Banque nationale encourt des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Les risques de crédit dus aux opérations conclues de gré à gré découlent des placements à court terme, des contrats sur produits dérivés (les valeurs de remplacement sont déterminantes) et des prêts d'or. Des risques de crédit résultent en outre de lignes de crédit ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération.

La Banque nationale gère ses risques de contreparties au moyen d'un système de limites fixant, pour chaque contrepartie, le montant maximal de l'exposition découlant de tous les types d'opérations. Seules des contreparties ayant une notation supérieure à la moyenne entrent en ligne de compte. Dans leur grande majorité, les contreparties de la Banque nationale ont la notation AA. De plus, certaines opérations sont couvertes. Au total, l'exposition non couverte de la BNS vis-à-vis du secteur bancaire international s'élevait à environ 2,9 milliards de francs fin 2008, contre 2,6 milliards un an auparavant. Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige la notation *investment grade*. Les placements font l'objet d'une ventilation selon leur notation dans le Compte rendu d'activité, page 72. En 2008, les risques de crédit n'ont contribué que faiblement à l'ensemble des risques.

**Risques de défaillance:
risques de crédit découlant
du fonds de stabilisation...**

Un risque de crédit découle en outre du prêt accordé au fonds de stabilisation. En effet, les placements servant de couverture pourraient perdre de leur valeur dans une mesure telle que le prêt accordé par la BNS ne serait plus couvert intégralement.

Pour de plus amples informations concernant le fonds de stabilisation, voir le chapitre 6.2 du Compte rendu d'activité, pages 77ss.

... et risques-pays

Le risque-pays porte sur le fait qu'un Etat peut bloquer les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments du patrimoine qui sont conservés sur son territoire. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

Risques de liquidité

La Banque nationale encourt également des risques de liquidité parce qu'il est possible, si elle doit vendre des placements en monnaies étrangères, qu'elle ne le puisse ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore qu'après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent restreindre la négociabilité des placements. En 2008, la crise financière a par moments réduit la négociabilité de certains placements. Des placements de la BNS – obligations d'entreprises, lettres de gage étrangères – ont été, eux aussi, concernés par cette évolution. Une liquidité élevée des réserves de devises est obtenue grâce à un volume important de placements en titres liquides qui sont émis par des Etats et libellés dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis. La liquidité des obligations d'Etat américaines en dollars et des obligations d'Etat allemandes et françaises en euros a toujours été assurée, même après l'éclatement de la crise financière. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

Risques opérationnels

Types de risques

Par risques opérationnels, la BNS entend les risques découlant de dommages causés à des personnes ou sur le plan financier ou d'une atteinte à sa bonne réputation à la suite de processus inadéquats, de rapports inexacts, du non-respect de dispositions légales ou réglementaires, du comportement inapproprié de collaborateurs, d'une défaillance technique ou de facteurs extérieurs.

Le Comité technique pour les risques opérationnels établit chaque année un aperçu de tels risques. Il rédige un rapport annuel détaillé sur la gestion des risques opérationnels. Au besoin, des mesures sont élaborées avec les unités d'organisation concernées, et leur mise en œuvre est contrôlée.

5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 116 à 154) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008 sont conformes aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse.

**Responsabilité du Conseil
de banque**

**Responsabilité de l'organe
de révision**

Opinion d'audit

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions de la Loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Christian Massetti

Expert-réviseur

Zurich, le 27 février 2009